

L'ENFANCE GENEVOISE SOUS HAUTE SURVEILLANCE?

■ L'enquête sur l'affaire de séquestration et d'inceste en Autriche révèle chaque jour son lot d'horreurs.

■ Genève, ébranlé par la mort à Meyrin d'une fillette dont la mère avait été incarcérée, a resserré ses contrôles.

■ Policiers, médecins, services sociaux et justice allient leurs compétences pour prévenir la maltraitance infantile.

ADÉLITA GENOUD

La tragédie familiale survenue en Basse-Autriche prend chaque jour un peu plus d'ampleur. Le machiavélisme de Josef Fritzl qui, pendant plus de vingt ans, a séquestré sa fille et les enfants nés d'incestes dans l'abri antiatomique du sous-sol de sa maison, soulève une multitude d'interrogations auxquelles les autorités juridico-policières devront répondre.

A Genève, la maltraitance infantile fait aujourd'hui l'objet d'une surveillance accrue. Il faut dire que l'agonie de la petite Sylvia, 16 mois, décédée en 2001 de faim et de soif dans un appartement alors que sa mère se trouvait en prison, a contraint forces de l'ordre et services sociaux, quoique blanchis par la justice, à plus de circonspection.

Pas de chasse aux sorcières

Directrice de l'Office de la jeunesse, Pascale Byrne-Sutton explique que la prévention de la maltraitance ne constitue pas une science exacte. «En dépit des efforts consentis par le Département de l'instruction publique en charge de la politique de l'enfance et des intervenants issus des milieux médicaux et policiers, le système n'est pas infaillible.» Cependant, Genève a depuis quelques années consolidé son arsenal. Des protocoles d'intervention ont été élaborés. Enseignants, infirmières scolaires, éducateurs et assistants sociaux sont informés de la procédure à engager en cas de suspicion de maltraitance. Il ne s'agit pas de lancer une

La directrice de l'Office de la jeunesse



Pascale Byrne-Sutton.
 (PASCAL FRAUTSCHI)

vaste chasse aux sorcières, mais de simplifier la tâche du personnel éducatif. «Notre souci est d'être plus efficace. Un document sera à cet égard diffusé, qui donne de façon limpide la marche à suivre», reprend Pascale Byrne-Sutton.

Dans le même temps, la commission initiée par l'ancienne magistrate cantonale Martine

«Deux courants se heurtent: protection accrue et érotisation de l'enfant»

DOCTEUR PHILIP JAFFÉ,
 PROFESSEUR
 À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Brunshwig Graf et regroupant des médecins de l'Hôpital, des agents de la Brigade des mœurs et des mineurs, des représentants de la justice et de la Protection des mineurs, a renforcé son action. «Ainsi, le secret de fonction a-t-il été assoupli. Ces différents professionnels sont autorisés à communiquer entre eux sur les dossiers dont ils ont la charge. Cette plus grande coordination comble des failles qui pourraient être préjudiciables à l'enfant»,



Avenue de Vaudagne. L'appartement dans lequel la petite Sylvia, 16 mois, est décédée de faim et de soif en 2001 alors que sa mère se trouvait en prison. Ce drame a laissé des traces à Genève, notamment dans ses institutions. (MAGALI GIRARDIN)

insiste la responsable de l'Office de la jeunesse.

Docteur en psychologie et professeur à l'Université de Genève, Philip Jaffé observe, à son tour, que, nonobstant la vigilance des autorités scolaires et sociales, il n'existe aucune parade absolue contre les pièges de parents malveillants.

Actions préventives

«Si les cas de séquestrations sont rarement aussi dramatiques que ceux survenus en Autriche, il faut savoir qu'ils peuvent revêtir plusieurs for-

mes. Certaines familles aliènent à leur progéniture toute possibilité d'entretenir des liens sociaux en dehors de l'école. Les loisirs sont inexistantes et les contacts avec l'extérieur réduits à la portion congrue», détaille l'universitaire. En outre, s'agissant de l'inceste, le praticien constate que le phénomène - difficile à quantifier - est aujourd'hui mieux diagnostiqué. «Mais nous nous heurtons à deux courants contraires. D'une part, la collectivité publique multiplie les actions préventives. Et d'autre part, l'enfant est plus érotisé.

Son corps, exhibé dans la publicité, attise l'intérêt sexuel. A cela, s'ajoute parfois la disparition des barrières de protection naturelle. Les mères professionnellement actives ne sont pas toujours en mesure d'exercer une surveillance optimale, tandis que l'éclatement et la recomposition des familles l'exposent davantage au danger.»

Le docteur Marina Walter, cheffe de clinique de l'unité d'urgence du Service médico-pédagogique, rappelle que deux tiers des abus sexuels sur mineurs sont commis par un mem-

bre de la famille. La praticienne souligne en outre que les thérapeutes sont habilités, avec ou sans le consentement de la victime, à saisir le Tribunal tutélaire qui actionnera la justice et la Protection des mineurs.

LIRE AUSSI EN «UNE» NOTRE ÉDITORIAL: «Le devoir d'alerte, empart contre l'oubli»

Voir aussi en page 21: «Les enfants nés d'un inceste ont plus de risques de maladies génétiques»

L'Autriche découvre que les antécédents des Fritzl auraient dû alerter les services

«Il n'y a pas de cas d'Amstetten, il n'y a pas de cas autrichien, juste un cas particulier», a déclaré le chancelier autrichien, Alfred Gusenbauer, en marge du Conseil des ministres de mercredi. Avant d'adopter un ton offensif, hier, à la cérémonie du 1er Mai: «Nous allons défendre la réputation de notre pays.» Pourtant, les médias étrangers ne sont pas les seuls à s'interroger sur l'aveuglement des autorités durant les vingt-quatre années du calvaire d'Elisabeth.

Un viol en 1967

Mardi, une habitante de la ville de Linz a rapporté avoir été violée en 1967 par Josef Fritzl. A la suite de quoi, il aurait purgé une peine de 18 mois de prison. Ce crime ne figurait plus au casier judiciaire du père de famille

lorsque celui-ci s'est présenté pour déclarer la disparition de sa fille en août 1984, se justifie la police de Basse-Autriche. Il n'empêche! Dans une petite ville de 23 000 habitants comme Amstetten, les rumeurs circulent.

Pourquoi ne pas avoir rouvert l'enquête sur la disparition d'Elisabeth quand sont apparus les enfants «abandonnés», Lisa en 1993, Monika un an plus tard et enfin Alexander en 1997! Tout en réfutant que ses services aient pu commettre des négligences, le chef de la police a annoncé que le passé de Fritzl serait examiné.

Les services sociaux d'Amstetten sont également montrés du doigt. Elisabeth, victime de sévices sexuels depuis l'âge de 11 ans, aurait fugué à deux reprises, à l'âge de 16 ans. Des faits qui semblaient connus.

Comment les employés municipaux ont-ils pu accorder si facilement l'adoption pour le premier des trois enfants arrachés à Elisabeth et la tutelle pour les deux autres? «La règle est de privilégier le maintien des enfants dans l'environnement familial», se défend-on à la mairie. Justement, aucune preuve des liens de parenté ne semble avoir été requise. Un simple test génétique aurait permis de confirmer ce lien... et de mettre à jour la paternité du grand-père.

21 visites des services sociaux

Mais les services municipaux ont, semble-t-il, pris leur décision sur la seule foi des lettres présentées par l'accusé. Ces lettres écrites sous la contrainte, dans lesquelles la séquestrée demandait à ses parents de prendre soin de ses enfants.

Depuis la première adoption en 1994, la famille a reçu à 21 reprises la visite de travailleurs sociaux. Leur diagnostic: tout va bien. L'engagement de la grand-mère à assurer un semblant de vie normale à ses petits-enfants était considéré comme méritoire.

Conscient du malaise que ces questionnements suscitent, le chancelier autrichien a promis mercredi en conseil des ministres que tous les points seraient éclaircis et chargé la ministre de la justice Maria Berger d'un nouveau projet de loi. Celui-ci prévoit de porter de 10 à 30 ans le nombre d'années durant lesquelles un crime sexuel reste mentionné au casier judiciaire. Par ailleurs les services sociaux devraient bénéficier de l'accès au registre des personnes condamnées.

Laura Enz/Vienne

Nouvelles révélations de l'enquête

L'enquête pourrait durer six mois. Un dossier de meurtre non résolu en 1986 ressort.

Josef Fritzl avait-il eu récemment l'intention de libérer sa fille, séquestrée pendant vingt-quatre ans? Ou a-t-il menacé de gazer tout le monde si quelqu'un tentait de s'échapper de la geôle au sous-sol? La journée d'hier a encore amené son lot de questions dans l'affaire Fritzl.

Selon la police autrichienne, le septuagénaire avait récemment forcé Elisabeth à écrire une lettre laissant penser qu'il envisageait de lui rendre la liberté. On apprenait également qu'il aurait menacé ses captifs de les gazer s'ils tentaient de s'échapper ou de lui faire du mal. Par ailleurs, le dossier du meurtre d'une jeune fille de 17 ans est lui aussi rouvert: le corps de la victime, assassinée en 1986, a été retrouvé non loin d'une pension de famille que gérait alors l'accusé. Enfin, la

police s'intéresse aux raisons de la mort d'un septième enfant d'Elisabeth, quelques jours après sa naissance. Si la preuve était faite du décès, faute de soins, l'inculpé pourrait encourir la prison à vie.

Les enquêteurs ont poursuivi mercredi la fouille méticuleuse de la «maison de l'horreur» à Amstetten, à la recherche d'indices sur d'éventuels complices de Josef Fritzl, 73 ans, hypothèse jusqu'ici écartée. Malgré les aveux de Josef Fritzl, lundi, le chef de la police criminelle de Basse-Autriche, Franz Polzer, a estimé que l'enquête pourrait durer «six mois». La procédure est compliquée, selon M. Polzer, par le refus du suspect de répondre désormais aux questions. La police a aussi annoncé vouloir entendre les locataires ayant vécu dans la «maison de l'horreur». L'un d'eux confiait hier avoir payé sans le savoir l'électricité du sous-sol. **OB AVEC AFP**